

Plan de formation

- Intitulé du stage** : **SAVOIR CALCULER LES QUANTITES DE VOS DEVIS (Base T.C.E)**
(Apprentissage manuel)
- Public concerné** : Toute personne souhaitant acquérir les connaissances de base en vue d'établir, aux termes d'un parcours de formation approprié, des devis quantitatifs à partir de plans ou de relevés sur place.
- Pré-requis** : Connaissances préalables indispensables d'ordre général (mathématiques, géométrie et trigonométrie) et technique (terminologie, technologie, réglementation technique et lecture de plans).
- Objectif** : Disposer de toutes les connaissances générales de base relatives à la méthodologie quantitative avant d'aborder le mode de métré spécifique à tel ou tel corps d'état.
- Méthode** : Alternance d'exposés théoriques et d'exemples généraux.
- Programme** : Objectif du devis quantitatif (et estimatif)
Inventaire des méthodes d'estimation
Modes de détermination des prix
Notions de base sur le métré
- avant-propos
 - o généralités
 - o terminologie
 - méthode de mesurage
 - o approche générale de la méthode de métré normalisé
 - test(s) de lecture de plans
 - o commentaires et corrigés
 - méthode d'élaboration d'une minute d'avant-métré/métré
 - o codification, déroulement, libellé d'ouvrages élémentaires, présentation des calculs, processus de vérification, etc...)
 - approche relative aux ratios et aux surfaces de réduction.
- Durée prévue** : 1 ou 2 jours (de préférence & selon horaire journalier) groupés.



N.B. : Il est conseillé de proposer, pour un public novice, le présent thème après l'acquisition des pré-requis nécessaires, à savoir : terminologie, technologie générale, réglementation technique et lecture de plans. S'agissant de la technologie et la réglementation technique, ces thèmes peuvent être aussi acquis entre la présente initiation tous corps d'état et le métré relatif au corps d'état considéré.

A l'issue des présentes connaissances de base, il s'avère, bien sûr, souhaitable, pour ne pas dire indispensable, de parachever cette formation en fonction du ou des corps d'état concernés et donc de participer ensuite au thème « initiation au métré par corps d'état (gros-œuvre-second-œuvre, sauf lots techniques) », en fonction de la spécialisation des participants à la présente phase d'initiation.